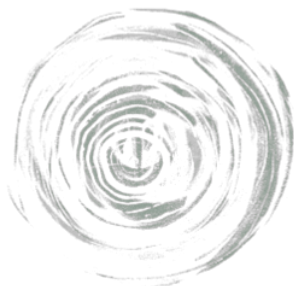


Août 2026

PROJET DE PARC EOLIEN

Longèves II (17)

Mise à jour de photomontages - analyse



Stratégie bas-carbone



Énergie renouvelable



Hydraulique urbaine



Milieu naturel



Espace urbain



Hydraulique fluviale



Agriculture
Environnement



Paysage



Assainissement
non collectif



(Crédit photo : NCA Environnement)

FICHE DE SUIVI DU DOCUMENT		
Coordonnées du commanditaire		ENERGIETEAM 1 rue des Energies-nouvelles – 80 460 OUST-MAREST – Tél : 02 41 61 23 36
Bureau d'études		NCA Environnement 11, allée Jean Monnet 86 170 NEUVILLE-DE-POITOU
HISTORIQUE DES MODIFICATIONS		
Version	Date	Désignation
1	18/03/2025	Réalisation du carnet de photomontages
2	14/08/2026	Mise à jour de l'étude

Enregistrement des versions :

- Versions < 1 versions de travail
- Version 1 version du document déposé
- Versions > 1 modifications ultérieures du document

SOMMAIRE

I.	AUTEUR DE L'ETUDE.....	4
II.	CONTEXTE DE LA MISE A JOUR DE L'ETUDE.....	5
III.	PRESENTATION ET ANALYSE DES PHOTOMONTAGES DE L'AEE ET DE L'AER.....	6
III. 1.	Photomontage n°6.....	7
III. 1. 1.	Localisation du photomontage n°6.....	7
III. 1. 2.	Informations relatives au photomontage n°6.....	7
III. 1. 3.	Commentaire du photomontage n°6.....	7
III. 1. 4.	Niveau de l'impact sur la situation n°6.....	7
III. 1. 5.	Simulation avec le projet n°6.....	7
III. 2.	Photomontage n°10.....	8
III. 2. 1.	Localisation du photomontage n°10.....	8
III. 2. 2.	Informations relatives au photomontage n°10.....	8
III. 2. 3.	Commentaire du photomontage n°10.....	8
III. 2. 4.	Niveau de l'impact sur la situation n°10.....	8
III. 2. 5.	Simulation avec le projet n°10.....	8
III. 3.	Photomontage n°11.....	9
III. 3. 1.	Localisation du photomontage n°11.....	9
III. 3. 2.	Informations relatives au photomontage n°11.....	9
III. 3. 3.	Commentaire du photomontage n°11.....	9
III. 3. 4.	Niveau de l'impact sur la situation n°11.....	9
III. 3. 5.	Simulation avec le projet n°11.....	9
IV.	LES IMPACTS PERMANENTS DU PROJET SUR LE PAYSAGE DE L'AIRE D'ETUDE IMMEDIATE.....	10
IV. 1.	La ZVI du projet éolien de Longèves II à l'échelle de l'aire d'étude immédiate.....	10
IV. 2.	Présentation et analyse des photomontages de l'AEI.....	10
IV. 3.	Photomontage n°13.....	12
IV. 3. 1.	Localisation du photomontage n°13.....	12
IV. 3. 2.	Informations relatives au photomontage n°13.....	12
IV. 3. 3.	Commentaire du photomontage n°13.....	12
IV. 3. 4.	Niveau de l'impact sur la situation n°13.....	12
IV. 3. 5.	Simulation avec le projet n°13.....	12
IV. 4.	Photomontage n°14.....	13
IV. 4. 1.	Localisation du photomontage n°14.....	13
IV. 4. 2.	Informations relatives au photomontage n°14.....	13
IV. 4. 3.	Commentaire du photomontage n°14.....	13
IV. 4. 4.	Niveau de l'impact sur la situation n°14.....	13
IV. 4. 5.	Simulation avec le projet n°14.....	13
IV. 5.	Photomontage n°15.....	14
IV. 5. 1.	Localisation du photomontage n°15.....	14
IV. 5. 2.	Informations relatives au photomontage n°15.....	14
IV. 5. 3.	Commentaire du photomontage n°15.....	14
IV. 5. 4.	Niveau de l'impact sur la situation n°15.....	14
IV. 5. 5.	Simulation avec le projet n°15.....	14
IV. 6.	Photomontage n°16.....	15
IV. 6. 1.	Localisation du photomontage n°16.....	15
IV. 6. 2.	Informations relatives au photomontage n°16.....	15
IV. 6. 3.	Commentaire du photomontage n°16.....	15
IV. 6. 4.	Niveau de l'impact sur la situation n°16.....	15
IV. 6. 5.	Simulation avec le projet n°16.....	15
IV. 7.	Photomontage n°17.....	16

IV. 7. 1.	Localisation du photomontage n°17.....	16
IV. 7. 2.	Informations relatives au photomontage n°17.....	16
IV. 7. 3.	Commentaire du photomontage n°17.....	16
IV. 7. 4.	Niveau de l'impact sur la situation n°17.....	16
IV. 7. 5.	Simulation avec le projet n°17.....	16
IV. 8.	Photomontage n°20.....	17
IV. 8. 1.	Localisation du photomontage n°20.....	17
IV. 8. 2.	Informations relatives au photomontage n°20.....	17
IV. 8. 3.	Commentaire du photomontage n°20.....	17
IV. 8. 4.	Niveau de l'impact sur la situation n°20.....	17
IV. 8. 5.	Simulation avec le projet n°20.....	17
IV. 9.	Photomontage n°21.....	18
IV. 9. 1.	Localisation du photomontage n°21.....	18
IV. 9. 2.	Informations relatives au photomontage n°21.....	18
IV. 9. 3.	Commentaire du photomontage n°21.....	18
IV. 9. 4.	Niveau de l'impact sur la situation n°21.....	18
IV. 9. 5.	Simulation avec le projet n°21.....	18
IV. 10.	Photomontage n°24.....	19
IV. 10. 1.	Localisation du photomontage n°24.....	19
IV. 10. 2.	Informations relatives au photomontage n°24.....	19
IV. 10. 3.	Commentaire du photomontage n°24.....	19
IV. 10. 4.	Niveau de l'impact sur la situation n°24.....	19
IV. 10. 5.	Simulation avec le projet n°24.....	19
IV. 11.	Photomontage n°25.....	20
IV. 11. 1.	Localisation du photomontage n°25.....	20
IV. 11. 2.	Informations relatives au photomontage n°25.....	20
IV. 11. 3.	Commentaire du photomontage n°25.....	20
IV. 11. 4.	Niveau de l'impact sur la situation n°25.....	20
IV. 11. 5.	Simulation avec le projet n°25.....	20
IV. 12.	Photomontage n°30.....	21
IV. 12. 1.	Localisation du photomontage n°30.....	21
IV. 12. 2.	Informations relatives au photomontage n°30.....	21
IV. 12. 3.	Commentaire du photomontage n°30.....	21
IV. 12. 4.	Niveau de l'impact sur la situation n°30.....	21
IV. 12. 5.	Simulation avec le projet n°30.....	21
IV. 13.	Photomontage n°34.....	22
IV. 13. 1.	Localisation du photomontage n°34.....	22
IV. 13. 2.	Informations relatives au photomontage n°34.....	22
IV. 13. 3.	Commentaire du photomontage n°34.....	22
IV. 13. 4.	Niveau de l'impact sur la situation n°34.....	22
IV. 13. 5.	Simulation avec le projet n°34.....	22
IV. 14.	Photomontage n°40.....	23
IV. 14. 1.	Localisation du photomontage n°40.....	23
IV. 14. 2.	Informations relatives au photomontage n°40.....	23
IV. 14. 3.	Commentaire du photomontage n°40.....	23
IV. 14. 4.	Niveau de l'impact sur la situation n°40.....	23
IV. 14. 5.	Simulation avec le projet n°40.....	23
IV. 15.	Conclusion sur la visibilité du projet dans les paysages locaux.....	24
IV. 15. 1.	Depuis les aires d'étude éloignée et rapprochée.....	25
IV. 15. 2.	Depuis l'aire d'étude immédiate.....	25

V.	SYNTHESE DES IMPACTS PAYSAGERS SUR LE TERRITOIRE, ET DES MESURES PRECONISEES	26
-----------	---	-----------

I. AUTEUR DE L'ETUDE

Etude	Organisme	Coordonnées	Auteurs	Qualité / Qualifications	Niveau d'intervention
Etude paysagère	 NCA Environnement	11, allée Jean Monnet 86170 NEUVILLE-DE-POITOU	Tiffany PINTAT	Responsable du secteur Paysage Ingénieure Paysagiste	Réalisation des photomontages Contrôle qualité
			Léa POUSSE	Chargée d'études paysagères	Réalisation de la campagne photographique Analyse des photomontages Rédaction de l'étude
			Loïc CERNIAUT	Chargé d'études paysagères	Mise à jour de l'étude

II. CONTEXTE DE LA MISE A JOUR DE L'ETUDE

Il a été demandé de procéder à la mise à jour de l'étude paysagère du projet de Longèves II, suite à la demande de prise en compte du projet éolien d'Eolise NORD N11. Ce dernier s'inscrit perpendiculairement au sud de celui d'EnergieTEAM, et se compose de trois éoliennes. Une quatrième machine, initialement étudiée par Eolise, ne fait pas l'objet de cette mise à jour, car implantée sur une parcelle dont le foncier est sécurisé par EnergieTEAM. A ce titre, le texte suivant a été rédigé par la société porteuse du projet Longèves II.

EnergieTEAM souhaite rappeler un élément déterminant à ce sujet : la société Ferme éolienne Neveuses est seule détentrice des droits fonciers sur la parcelle ZK05, ce qui rend impossible l'implantation d'une autre éolienne, ou de tout autre projet de construction simultanée par une société concurrente sur cette même parcelle. A l'appui de cette affirmation, EnergieTEAM a communiqué dans le dossier déposé sur GUNenv le 23 mars 2026, une attestation notariale, enregistrée au service des impôts et ayant fait l'objet d'une publication foncière, établissant l'exclusivité de nos droits fonciers sur cette parcelle.

Dès lors que seule la société Ferme éolienne Neveuses dispose des droits fonciers permettant la réalisation d'une éolienne sur la parcelle ZK05, EnergieTEAM ne procédera pas, dans le document complémentaire annoncé ci-dessus, à la simulation de l'éolienne E3 du projet D'EOLISE NORD N11 sur cette parcelle. Seule l'implantation de l'éolienne du projet de Ferme éolienne Néveuses y sera représentée, celle-ci étant la seule juridiquement réalisable. Cela ne changera pas les résultats de l'analyse des effets cumulés (contexte éolien, calculs des angles de respiration, densité d'éoliennes, etc.) dans la note complémentaire ci-dessous.

III. PRESENTATION ET ANALYSE DES PHOTOMONTAGES DE L'AEE ET DE L'AER

Les photomontages en page suivante illustrent et localisent les lieux depuis lesquels l'observateur pourrait voir le projet éolien se dessiner. La carte ci-dessous référence les photomontages repris et analysés, dans le cadre de l'ajout du parc éolien en instruction d'Eolise NORD N11. Pour rappel, le carnet de photomontages est disponible dans son intégralité dans un document à part.

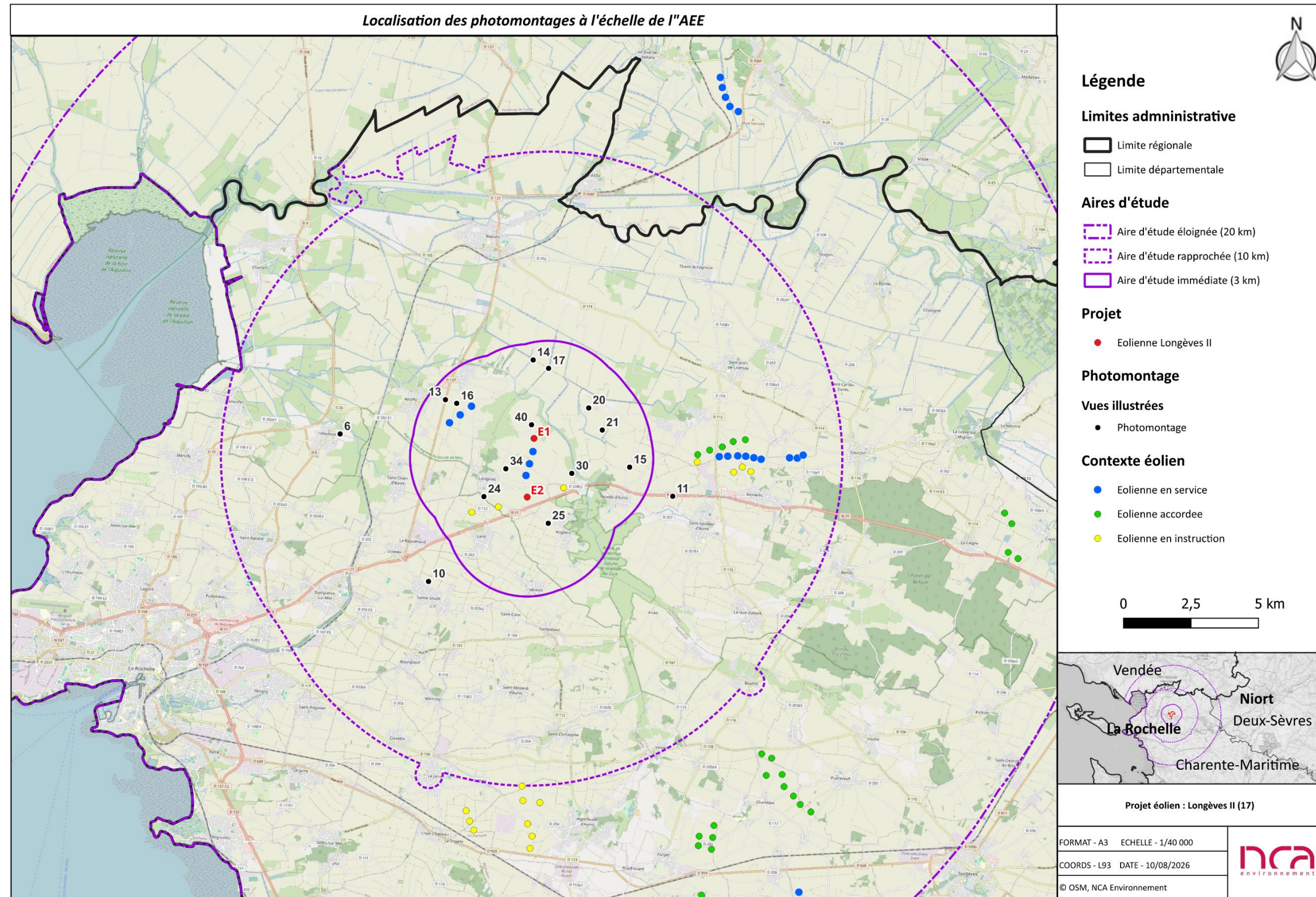


Figure 1 : Localisation des photomontages de l'AEE et de l'AER

III. 1. Photomontage n°6

III. 1. 1. Localisation du photomontage n°6

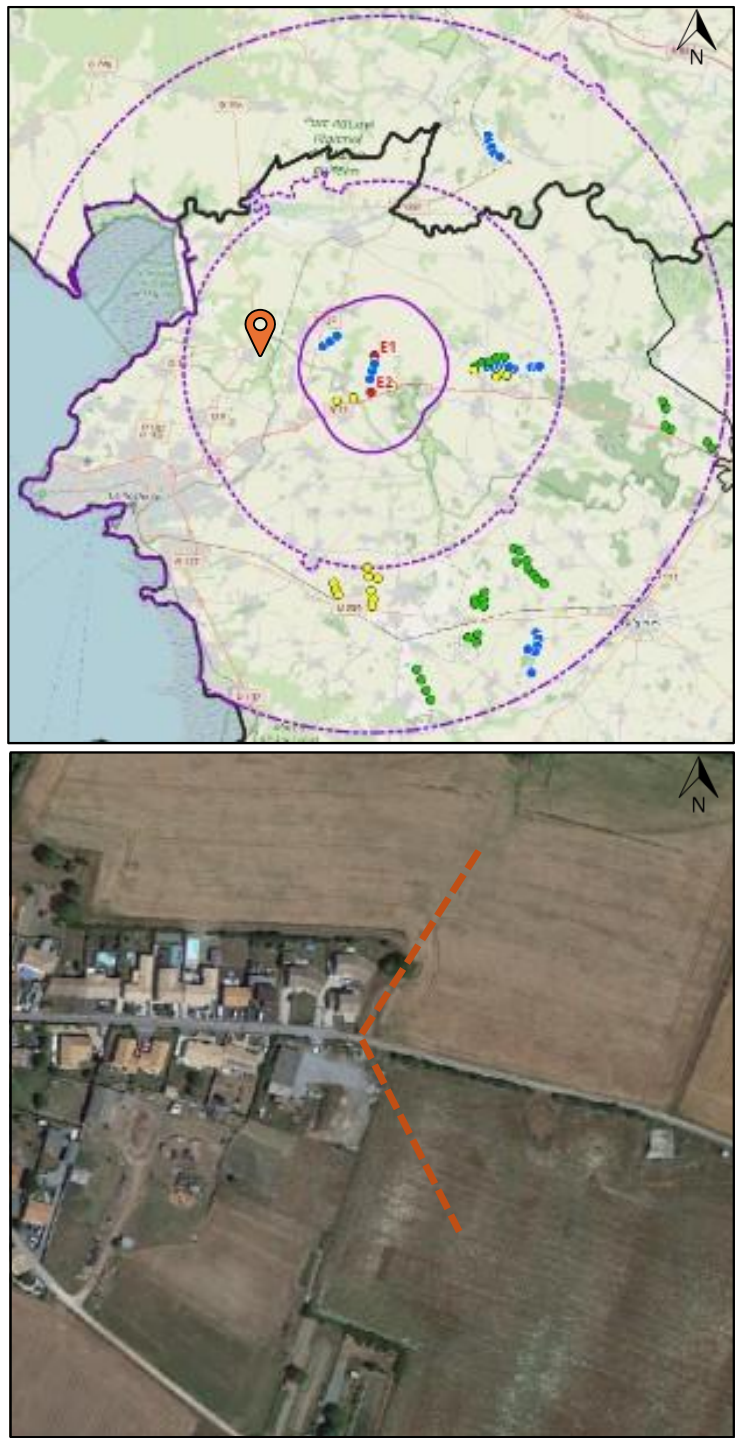


Figure 2 : Localisation de la prise de vue n°6

III. 1. 2. Informations relatives au photomontage n°6

Localisation	Depuis la sortie de Villedoux
Date prise de vue	11 mars 2024
Longitude/Latitude (en L93)	387 131 / 6 579 317
Azimut	98 °
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	7166 m
Nombre d'éoliennes visibles	24 (éoliennes construites, acceptées et en instruction confondues)
Intérêt(s) de la prise de vue	Lieu de vie, sortie de village

III. 1. 3. Commentaire du photomontage n°6

Depuis cette sortie de village, le paysage est déjà marqué par la présence des parcs éoliens d'Andilly, de Longèves I et du potentiel parc NORD N11 (en instruction). Le futur parc éolien de Saint-Jean-de-Liversay, en arrière-plan, viendra renforcer ce motif éolien déjà établi (parc accepté). L'implantation des deux éoliennes du projet Longèves II viendra densifier ce contexte visuel de manière marginale, sans perturber significativement l'ensemble. La continuité visuelle du paysage éolien s'en verra accentuée, mais l'impact global reste limité en raison de l'intégration progressive des nouvelles installations dans un paysage déjà influencé par l'éolien.

III. 1. 4. Niveau de l'impact sur la situation n°6

Positif	Nul	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort
---------	-----	-------------	--------	-------	------	-----------

III. 1. 5. Simulation avec le projet n°6



III. 2. Photomontage n°10

III. 2. 1. Localisation du photomontage n°10

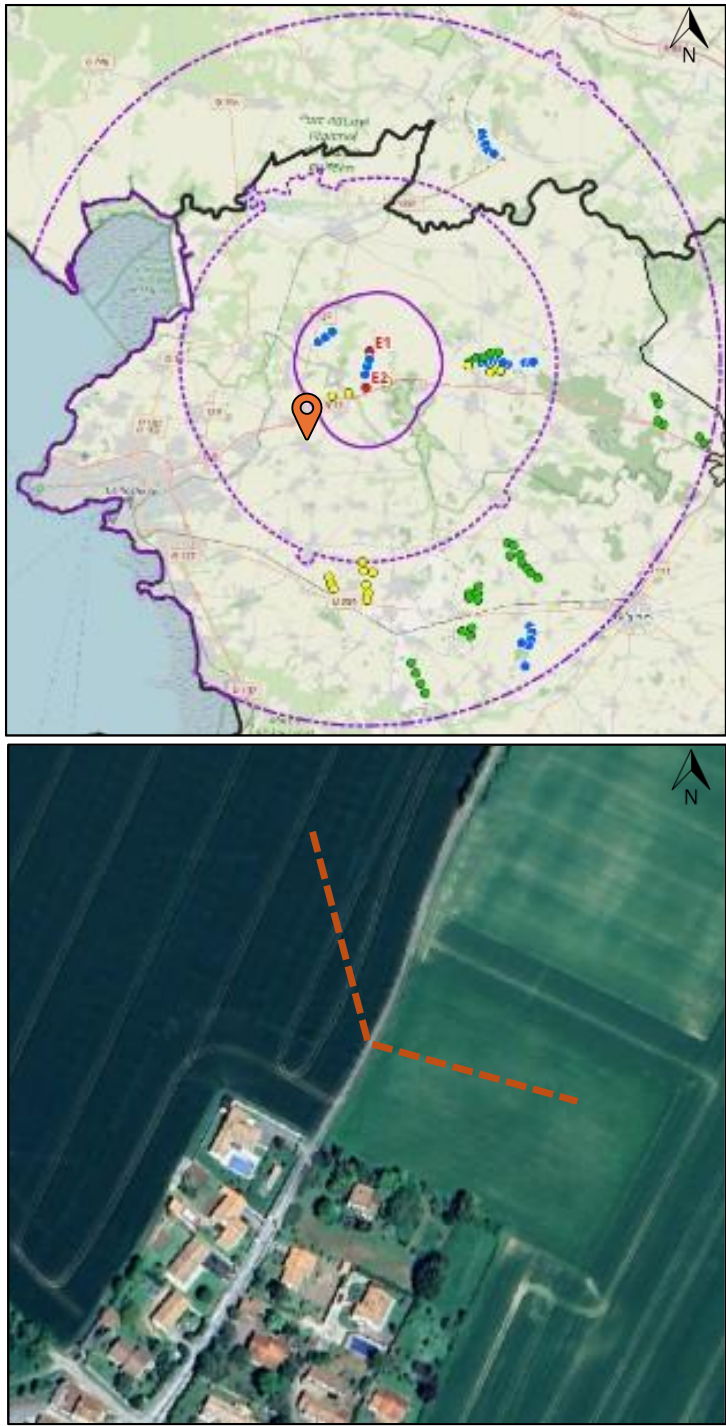


Figure 3 : Localisation de la prise de vue n°10

III. 2. 2. Informations relatives au photomontage n°10

Localisation	Depuis la sortie de Sainte-Soulle
Date prise de vue	11 mars 2024
Longitude/Latitude (en L93)	390 427 / 6 573 907
Azimut	38 °
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	4 750 m
Nombre d'éoliennes visibles	31
Intérêt(s) de la prise de vue	Lieu de vie, sortie de village

III. 2. 3. Commentaire du photomontage n°10

Le paysage visible depuis ce point est largement ouvert, marqué par une agriculture intensive, typique de ce secteur. Les parcs éoliens déjà présents, comme ceux de Longèves I, Andilly ou Aunis Énergie, dominent l'horizon et se fondent souvent dans le ciel, notamment lors de journées nuageuses. Deux éoliennes du parc EOLISE NORD N11 actuellement en instruction apparaissent également, plus proches, sur cette ligne d'horizon. L'ajout des deux éoliennes de Longèves II dans ce paysage n'apporterait qu'une densification marginale du motif éolien déjà bien ancré. Ainsi, l'impact visuel du projet est faible, puisqu'il ne modifie pas significativement un environnement déjà fortement marqué par l'occupation industrielle et énergétique du territoire.

III. 2. 4. Niveau de l'impact sur la situation n°10

Positif	Négligeable	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort
---------	-------------	-------------	--------	-------	------	-----------

III. 2. 5. Simulation avec le projet n°10



III. 3. Photomontage n°11

III. 3. 1. Localisation du photomontage n°11

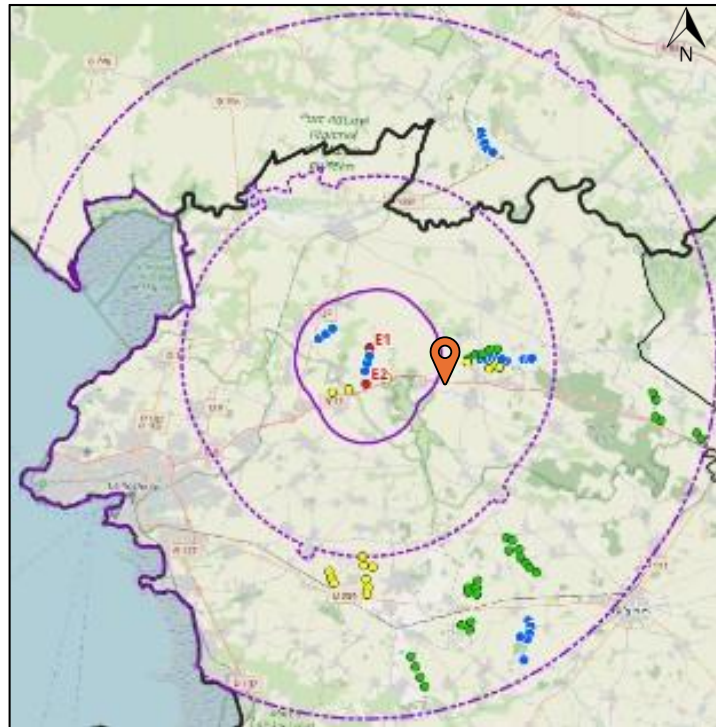


Figure 4 : Localisation de la prise de vue n°11

III. 3. 2. Informations relatives au photomontage n°11

Localisation	Depuis les abords de la N 11
Date prise de vue	11 mars 2024
Longitude/Latitude (en L93)	390 427 / 6 573 907
Azimut	286 °
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	5 382 m
Nombre d'éoliennes visibles	11
Intérêt(s) de la prise de vue	Axe de circulation, route nationale

III. 3. 3. Commentaire du photomontage n°11

Depuis ce point de vue situé le long de la route nationale qui traverse le sud du territoire, les éoliennes de Longèves II sont visibles, principalement leurs rotors. Ce point de vue étant sur un axe de circulation majeur dans l'AER, le paysage est en mouvement constant, avec une position dynamique des usagers, ce qui réduit l'impact visuel. Le contexte éolien, déjà marqué par les parcs éoliens de Longèves I et d'Andilly et le potentiel projet parc en instruction EOLISE NORD N11, fait que les deux éoliennes supplémentaires de Longèves II s'intègrent dans ce paysage déjà modelé par l'éolien. À cette distance, l'impact est faible, bien que visible. Le dynamisme de la situation, avec les déplacements des véhicules, contribue à diminuer la durée de l'exposition aux éoliennes, limitant ainsi l'impact ressenti par les usagers.

III. 3. 4. Niveau de l'impact sur la situation n°11

Positif	Négligeable	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort
---------	-------------	-------------	--------	-------	------	-----------

III. 3. 5. Simulation avec le projet n°11



IV. LES IMPACTS PERMANENTS DU PROJET SUR LE PAYSAGE DE L'AIRE D'ETUDE IMMEDIATE

IV. 1. La ZVI du projet éolien de Longèves II à l'échelle de l'aire d'étude immédiate

Au sein de cette aire d'étude immédiate, la visibilité des éoliennes de Longèves II varie en fonction de la distance et de la présence de végétation. À proximité immédiate, entre 0 et 1 km, les éoliennes seront très fortement visibles, entraînant un impact visuel important sur les lieux de vie voisins, avec une perception très forte de la présence du projet. Entre 1 et 2,5 km, la perception des éoliennes sera assez forte, réduite légèrement par la distance, mais l'impact reste notable dans cette zone. Au-delà de 2,5 km, la visibilité devient modérée à assez forte, toujours présente dans les points de vue dégagés.

Cependant, certaines zones, comme au nord d'Andilly, à la limite est de Saint-Jean-de-Liversay, à l'est d'Angliers, ou encore à l'ouest de Saint-Ouen-d'Aunis et de Longèves, présentent une visibilité réduite. Cela est dû à la prise en compte des boisements de plus de 20 mètres, qui masquent partiellement ou totalement les éoliennes dans ces secteurs. Ces éléments naturels servent de filtres visuels et atténuent l'impact visuel du projet dans ces zones spécifiques.

IV. 2. Présentation et analyse des photomontages de l'AEI

Les photomontages en page suivante illustrent et localisent les lieux depuis lesquels l'observateur est susceptible de voir le projet éolien se dessiner au sein de l'aire d'étude immédiate. Les points de vue sont classés par commune du plus lointain au plus proche de la zone de projet. Ils sont localisés sur la page suivante.

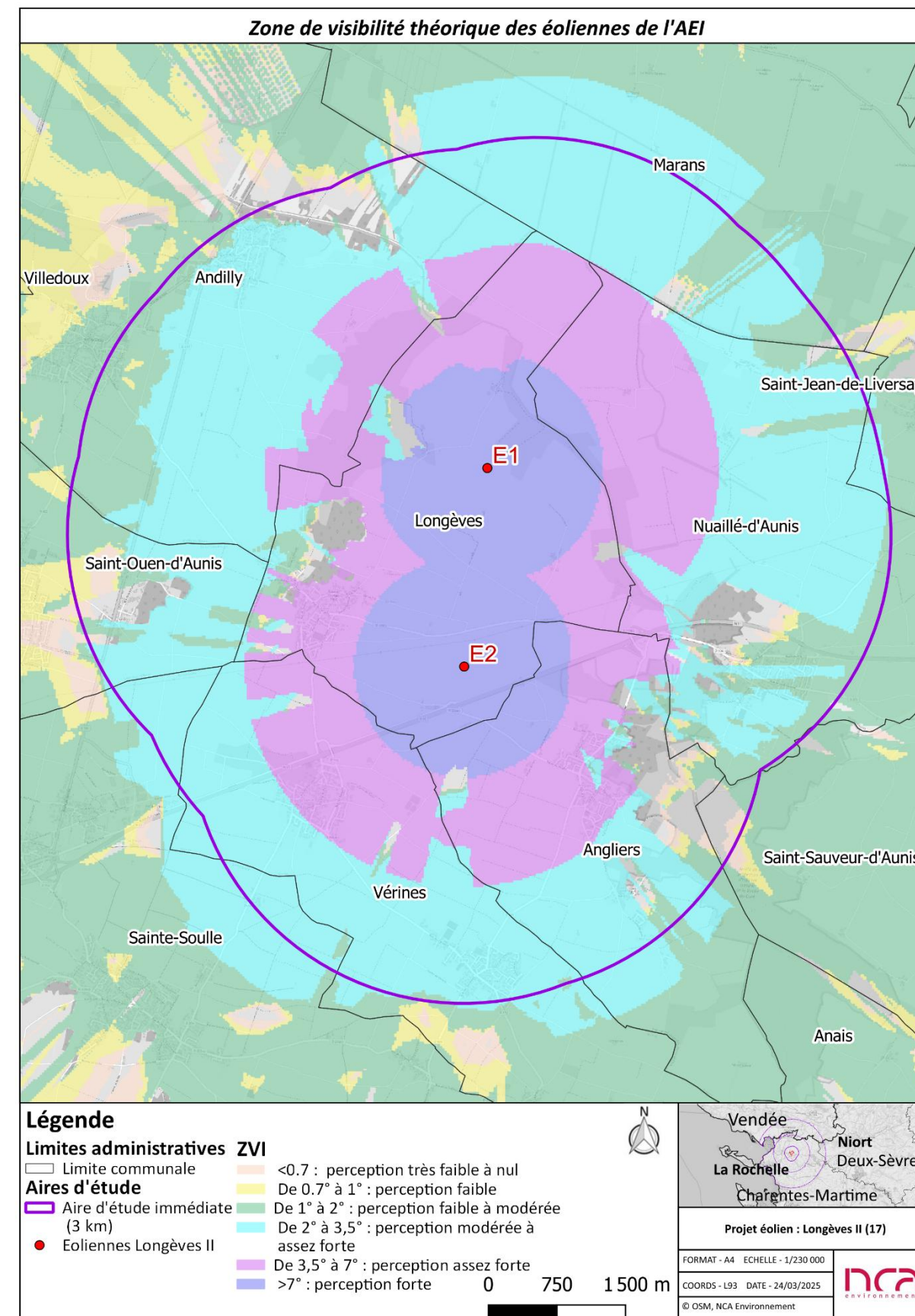


Figure 5 : ZVI de l'aire d'étude immédiate

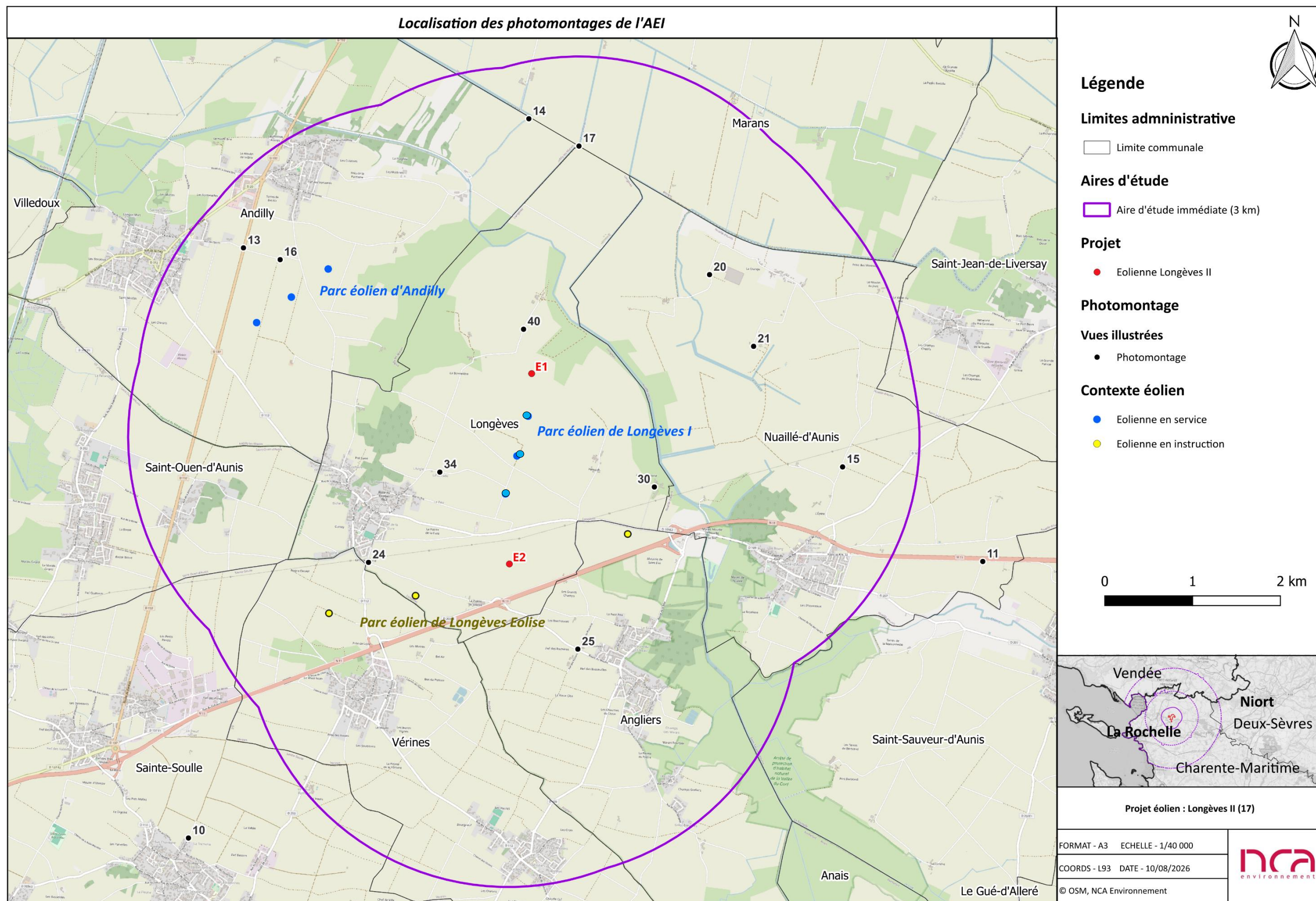


Figure 6 : Localisation des photomontages de l'AEI

IV. 3. Photomontage n°13

IV. 3. 1. Localisation du photomontage n°13

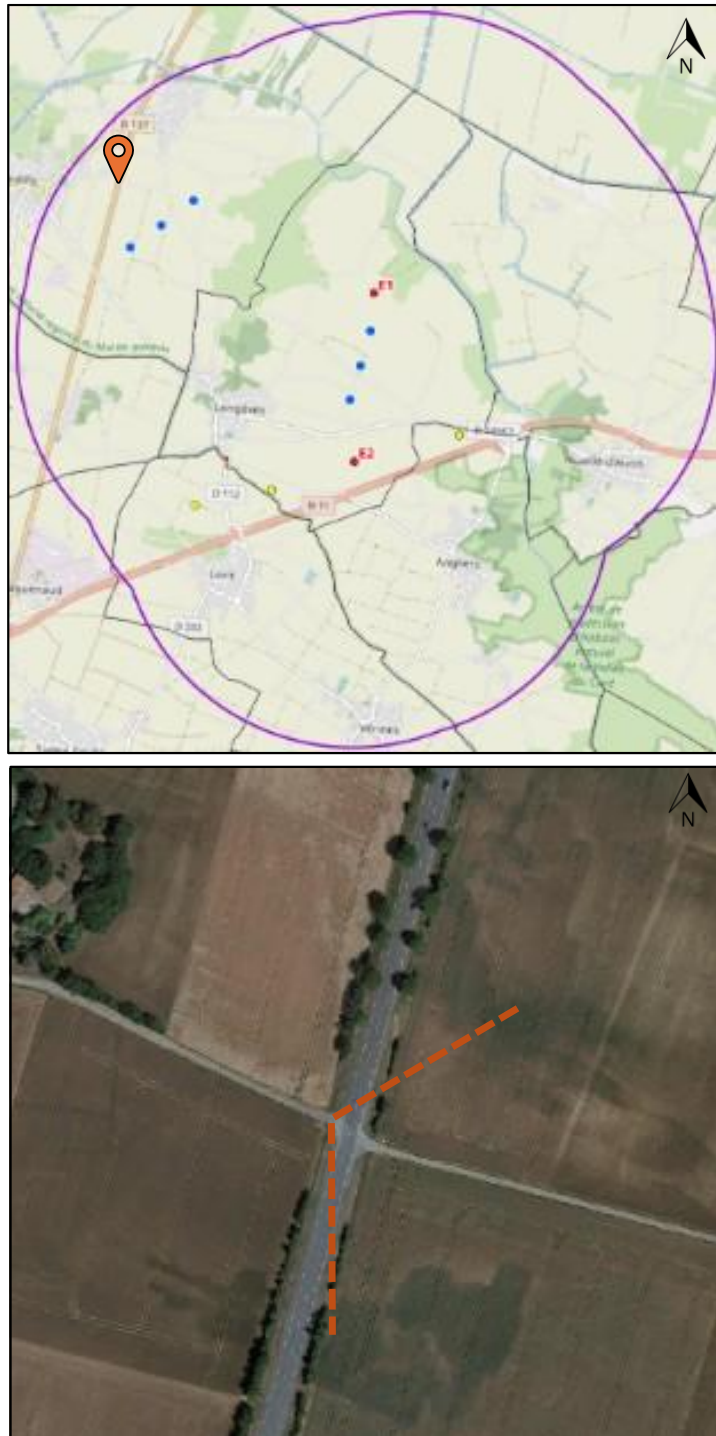


Figure 7 : Localisation de la prise de vue n°13

IV. 3. 2. Informations relatives au photomontage n°13

Localisation	Depuis la D137 à l'est d'Andilly
Date prise de vue	11 mars 2024
Longitude/Latitude (en L93)	391 022 / 6 580 577
Azimut	142 °
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	3574 m
Nombre d'éoliennes visibles	24
Intérêt(s) de la prise de vue	Axe de circulation, route départementale

IV. 3. 3. Commentaire du photomontage n°13

Depuis ce point de vue, les éoliennes du projet apparaissent en arrière-plan du parc éolien d'Andilly, déjà existant. Le conducteur, étant en mouvement sur cette route, aura une visibilité ponctuelle et dynamique des éoliennes. De plus, la route est largement bordée de haies arborées, ce qui limite davantage l'impact visuel des éoliennes. Ainsi, l'impact sur le paysage est très faible, avec une perception réduite en raison du contexte existant et de la position dynamique du conducteur.

IV. 3. 4. Niveau de l'impact sur la situation n°13

Positif	Négligeable	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort
---------	-------------	-------------	--------	-------	------	-----------

IV. 3. 5. Simulation avec le projet n°13



IV. 4. Photomontage n°14

IV. 4. 1. Localisation du photomontage n°14



Figure 8 : Localisation de la prise de vue n°14

IV. 4. 2. Informations relatives au photomontage n°14

Localisation	Depuis le PNR du Marais Poitevin au nord de Longèves
Date prise de vue	4 décembre 2024
Longitude/Latitude (en L93)	394 272 / 6 582 056
Azimut	182 °
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	2 914 m
Nombre d'éoliennes visibles	33
Intérêt(s) de la prise de vue	Patrimoine, Parc Naturel Régional

IV. 4. 3. Commentaire du photomontage n°14

Depuis ce point de vue, le paysage est largement ouvert, marqué par une agriculture de monoculture intensive. Les deux éoliennes de Longèves II viendront s'ajouter aux éoliennes déjà présentes de Longèves I, ce qui aura un impact marginal sur ce paysage. Cependant, le point de vue a été choisi en raison de sa proximité avec le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin, un site patrimonial important. Bien que ce lieu ait une valeur patrimoniale, il n'est pas particulièrement représentatif des paysages typiques du Marais, qui sont plutôt humides et bocagers. L'impact visuel des éoliennes dans ce contexte est donc faible, bien qu'il soit perceptible.

IV. 4. 4. Niveau de l'impact sur la situation n°14

Positif	Négligeable	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort
---------	-------------	-------------	--------	-------	------	-----------

IV. 4. 5. Simulation avec le projet n°14



IV. 5. Photomontage n°15

IV. 5. 1. Localisation du photomontage n°15



Figure 9 : Localisation de la prise de vue n°15

IV. 5. 2. Informations relatives au photomontage n°15

Localisation	Depuis le nord de Nuaillé-d'Aunis (paysage de la Grenouillère)
Date prise de vue	11 mars 2024
Longitude/Latitude (en L93)	397 822 / 6 578 093
Azimut	255 °
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	3 675m
Nombre d'éoliennes visibles	11
Intérêt(s) de la prise de vue	Paysage, plaine agricole

IV. 5. 3. Commentaire du photomontage n°15

Depuis cette portion de route située en lisière de plaine agricole, l'ensemble des parcs visibles s'inscrit à l'horizon dans un paysage relativement ouvert. Les éoliennes du projet Longèves II apparaissent de manière très discrète : le rotor de E2 émerge des boisements, s'ajoutant aux éoliennes du parc en instruction NORD N11, et E1 est située en marge d'un ensemble déjà constitué. Le regroupement des alignements reste lisible, mais avec un effet d'échelle atténué. L'impact paysager peut ainsi être qualifié de faible.

IV. 5. 4. Niveau de l'impact sur la situation n°15

Positif	Négligeable	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort
---------	-------------	-------------	--------	-------	------	-----------

IV. 5. 5. Simulation avec le projet n°15



IV. 6. Photomontage n°16

IV. 6. 1. Localisation du photomontage n°16



Figure 10 : Localisation de la prise de vue n°16

IV. 6. 2. Informations relatives au photomontage n°16

Localisation	Depuis les abords du parc éolien citoyen d’Andilly les Marais
Date prise de vue	11 mars 2024
Longitude/Latitude (en L93)	391 414 / 6 580 455
Azimut	125 °
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	3166 m
Nombre d’éoliennes visibles	51
Intérêt(s) de la prise de vue	Contexte éolien, effet cumulé

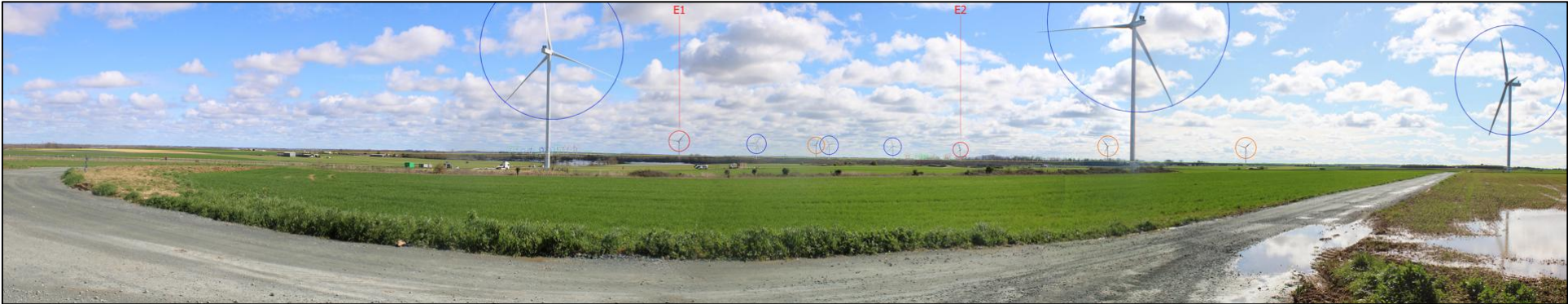
IV. 6. 3. Commentaire du photomontage n°16

Depuis ce point de vue situé à proximité du parc éolien d'Andilly, le paysage agricole est largement ouvert et marqué par une intensification de la présence éolienne. Outre les éoliennes d’Andilly au premier plan, les éoliennes de Longèves II viennent s'ajouter aux parcs éoliens de Longèves I (existant) et EOLISE NORD N11 (en instruction), ainsi qu'à d'autres parcs marquant l’arrière-plan comme celui de Ferrière-Aunis. Ces éléments énergétiques déjà présents ou en instruction dominent l'horizon, créant une continuité du motif éolien. L'ajout des deux éoliennes de Longèves II n'altère pas de manière significative ce paysage déjà marqué par l'éolien, et l'impact visuel reste faible.

IV. 6. 4. Niveau de l’impact sur la situation n°16

Positif	Négligeable	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort
---------	-------------	-------------	--------	-------	------	-----------

IV. 6. 5. Simulation avec le projet n°16



IV. 7. Photomontage n°17

IV. 7. 1. Localisation du photomontage n°17



Figure 11 : Localisation de la prise de vue n°17

IV. 7. 2. Informations relatives au photomontage n°17

Localisation	Depuis le PNR du Marais Poitevin au nord de la zone du projet
Date prise de vue	11 mars 2024
Longitude/Latitude (en L93)	394 811 / 6 581 752
Azimut	216 °
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	2 659 m
Nombre d'éoliennes visibles	16
Intérêt(s) de la prise de vue	Patrimoine, Parc Naturel Régional

IV. 7. 3. Commentaire du photomontage n°17

Depuis ce point de vue situé sur un chemin dans le Parc Naturel Régional (PNR) du Marais Poitevin, on observe un paysage caractérisé par des éléments typiques des zones humides, comme les canaux en premier plan. L'impact visuel des éoliennes de Longèves II s'intègre dans ce paysage en se superposant aux éoliennes déjà présentes de Longèves I. Ce contexte éolien, bien que déjà marqué, ne perturbe pas de manière significative le paysage, puisqu'il s'agit d'une densification d'un motif déjà existant, sans véritable extension du motif éolien. Les éoliennes sont nettement visibles, mais leur présence se fond dans le paysage agricole ouvert, sans agrandir l'empreinte visuelle du parc éolien. En raison de l'intégration progressive et de la continuité des éléments énergétiques déjà présents, l'impact est faible à moyen, en prenant en compte la patrimonialité du site.

IV. 7. 4. Niveau de l'impact sur la situation n°17

Positif	Négligeable	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort
---------	-------------	-------------	--------	-------	------	-----------

IV. 7. 5. Simulation avec le projet n°17



IV. 8. Photomontage n°20

IV. 8. 1. Localisation du photomontage n°20

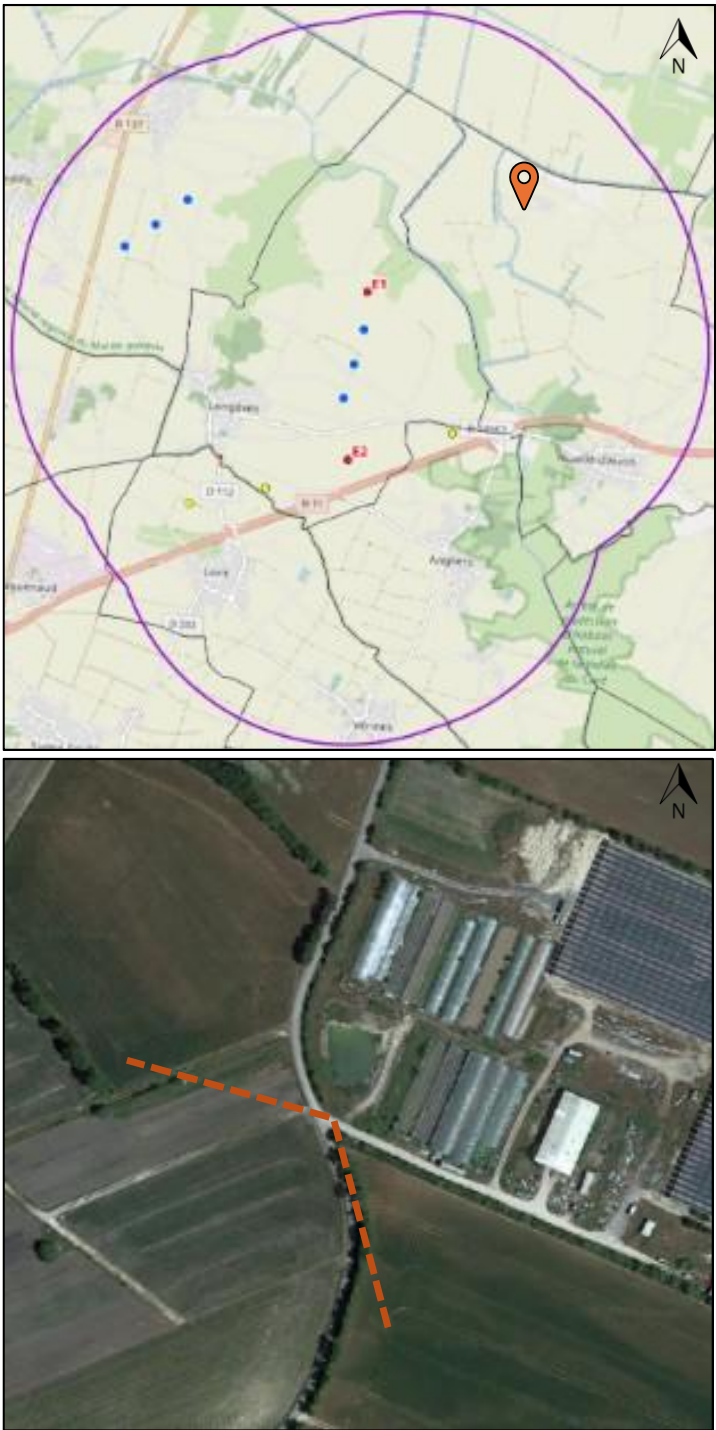


Figure 12 : Localisation de la prise de vue n°20

IV. 8. 2. Informations relatives au photomontage n°20

Localisation	Depuis le PNR du Marais Poitevin au nord-est de la zone du projet (exploitation maraichère SARL Gousseau)
Date prise de vue	11 mars 2024
Longitude/Latitude (en L93)	396 318 / 6 580 301
Azimut	218 °
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	2324 m
Nombre d'éoliennes visibles	22
Intérêt(s) de la prise de vue	Patrimoine, Parc Naturel Régional / Lieu de vie, entreprise

IV. 8. 3. Commentaire du photomontage n°20

Depuis ce point de vue, les éoliennes de Longèves II s'intègrent en marge du parc éolien de Longèves I. Le parc éolien d'Andilly est partiellement masqué par les arbres à feuilles caduques, surtout pendant la période estivale où la canopée devient plus dense. Cependant, les éoliennes de Longèves I et II dépassent la canopée, rendant leur présence encore visible. Il en est de même pour les éoliennes du parc NORD N11 actuellement en instruction. Les éoliennes des parcs de la plaine des Fiefs et de Chambon Puravault, bien que perceptibles, ont une empreinte visuelle très faible et sont totalement invisibles en été en raison de la végétation. Le paysage de cette situation est bocager et patrimonial, en particulier grâce au Parc Naturel Régional du Marais Poitevin. L'ajout des éoliennes de Longèves II dans un paysage déjà marqué par des éoliennes contribue à une densification du motif éolien existant. Leur impact visuel est donc faible, bien que leur présence soit notable dans ce paysage naturel et perçu par ceux qui traversent la zone, elles n'introduisent pas un motif nouveau dans ce paysage.

IV. 8. 4. Niveau de l'impact sur la situation n°20

Positif	Négligeable	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort
---------	-------------	-------------	--------	-------	------	-----------

IV. 8. 5. Simulation avec le projet n°20



IV. 9. Photomontage n°21

IV. 9. 1. Localisation du photomontage n°21



Figure 13 : Localisation de la prise de vue n°21

IV. 9. 2. Informations relatives au photomontage n°21

Localisation	Depuis le hameau de l'Angle au sein du PNR du Marais Poitevin
Date prise de vue	4 décembre 2024
Longitude/Latitude (en L93)	396 868 / 6 579 617
Azimut	244 °
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	2609 m
Nombre d'éoliennes visibles	11
Intérêt(s) de la prise de vue	Lieu de vie, hameau / Patrimoine, Parc Naturel Régional

IV. 9. 3. Commentaire du photomontage n°21

Depuis ce point de vue, situé à proximité du hameau de l'Angle et au sein du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin, les éoliennes de Longèves II viennent s'ajouter aux côtés du parc éolien de Longèves I. Le parc d'Andilly, plus éloigné, apparaît à droite. Autour de l'éolienne E2 est également représenté le projet actuellement en instruction EOLISE NORD N11. Ce paysage agricole ouvert accueille alors un ensemble éolien assez dense. Bien que la vue montre une large ouverture, les éoliennes, bien qu'impressionnantes, ne déforment pas radicalement le paysage. L'impact est donc moyen à faible, car cette zone ne représente pas pleinement les paysages identitaires du Marais Poitevin, tels que les paysages bocagers typiques. Ainsi, bien que les éoliennes ajoutent au motif éolien global, leur présence est relativement modérée dans ce cadre déjà marqué par des infrastructures énergétiques.

IV. 9. 4. Niveau de l'impact sur la situation n°21

Positif	Négligeable	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort
---------	-------------	-------------	--------	-------	------	-----------

IV. 9. 5. Simulation avec le projet n°21



IV. 10. Photomontage n°24

IV. 10. 1. Localisation du photomontage n°24



Figure 14 : Localisation de la prise de vue n°24

IV. 10. 2. Informations relatives au photomontage n°24

Localisation	Depuis la D112 à la sortie sud de Longèves
Date prise de vue	11 mars 2024
Longitude/Latitude (en L93)	392 434 / 6 577 007
Azimut	71 °
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	1611 m
Nombre d'éoliennes visibles	30
Intérêt(s) de la prise de vue	Axe de circulation, route départementale / Lieu de vie, sortie de village

IV. 10. 3. Commentaire du photomontage n°24

Depuis cette sortie de village, le paysage est ouvert et très largement façonné par les grandes cultures. Le point de vue présente un axe de circulation, renforçant le caractère ponctuel de la perception des éoliennes. Dans ce contexte agricole structuré par une ligne haute tension et déjà marqué par la présence de plusieurs parcs éoliens (Longèves I, EOLISE NORD N11, Aunis Énergie, Ferrière Aunis...), les deux éoliennes de Longèves II s'inscrivent dans la continuité du motif existant, en comblant les interstices du front éolien visible. L'impact reste faible, notamment du fait de la banalisation du paysage par les infrastructures techniques.

IV. 10. 4. Niveau de l'impact sur la situation n°24

Positif	Négligeable	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort
---------	-------------	-------------	--------	-------	------	-----------

IV. 10. 5. Simulation avec le projet n°24



IV. 11. Photomontage n°25

IV. 11. 1. Localisation du photomontage n°25



Figure 15 : Localisation de la prise de vue n°25

IV. 11. 2. Informations relatives au photomontage n°25

Localisation	Depuis la sortie nord/ouest d'Angliers en direction de Longèves
Date prise de vue	11 mars 2024
Longitude/Latitude (en L93)	395 234 / 6 576 309
Azimut	321 °
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	1245 m
Nombre d'éoliennes visibles	11
Intérêt(s) de la prise de vue	Axe de circulation, route communale / Lieu de vie, sortie de village

IV. 11. 3. Commentaire du photomontage n°25

Depuis cette entrée de bourg située au nord-ouest d'Angliers, la vue s'ouvre sur un vaste panorama agricole en direction du site de projet. Le parc EOLISE NORD N11, actuellement en instruction, marquera potentiellement le paysage. Au centre de la vue, les éoliennes de Longèves II encadrent visuellement l'E1 de Longèves I et s'intègrent dans un motif éolien déjà bien établi. L'E2 est davantage prégnante, occupant un espace actuellement ouvert. En arrière-plan, les éoliennes du parc d'Andilly complètent ce paysage éolien. La lecture paysagère est claire mais marquée par cette présence répétée de mâts dans la ligne d'horizon. Si le nombre d'éoliennes visibles est important, l'échelle de la vue et la répétition du motif sur un fond peu contrasté permettent de contenir l'impact. Le regard est également attiré par la route en premier plan, qui oriente la lecture et participe à relativiser la présence du parc. L'impact visuel de Longèves II est ainsi jugé faible.

IV. 11. 4. Niveau de l'impact sur la situation n°25

Positif	Négligeable	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort
---------	-------------	-------------	--------	-------	------	-----------

IV. 11. 5. Simulation avec le projet n°25



IV. 12. Photomontage n°30

IV. 12. 1. Localisation du photomontage n°30



Figure 16 : Localisation de la prise de vue n°30

IV. 12. 2. Informations relatives au photomontage n°30

Localisation	Depuis le hameau de la Sansonnerie à l’est de la zone du projet
Date prise de vue	11 mars 2024
Longitude/Latitude (en L93)	395 662 / 6 577 751
Azimut	267 °
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	615 m
Nombre d’éoliennes visibles	10
Intérêt(s) de la prise de vue	Lieu de vie, hameau

IV. 12. 3. Commentaire du photomontage n°30

Depuis le hameau de la Sansonnerie, les éoliennes de Longèves II s’insèrent dans un ensemble déjà bien structuré par les parcs EOLISE NORD N11, Longèves I et d’Andilly. Leur positionnement de part et d’autre du parc existant accentue la densité du motif éolien dans un paysage agricole ouvert. Toutefois, cette vue concerne un lieu de vie en périphérie de hameau, ce qui renforce l’impact de la situation. Ainsi, le projet éolien de Longèves II s’inscrirait dans un environnement initialement modifié par les machines EOLISE NORD N11, implantées davantage sur le premier plan, et focalisant l’attention de l’observateur. Pour ces raisons, il est considéré que le projet de Longèves II impactera faiblement ce paysage.

IV. 12. 4. Niveau de l’impact sur la situation n°30

Positif	Négligeable	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort
---------	-------------	-------------	--------	-------	------	-----------

IV. 12. 5. Simulation avec le projet n°30



IV. 13. Photomontage n°34

IV. 13. 1. Localisation du photomontage n°34



Figure 17 : Localisation de la prise de vue n°34

IV. 13. 2. Informations relatives au photomontage n°34

Localisation	Depuis le hameau La Tétarde
Date prise de vue	11 mars 2024
Longitude/Latitude (en L93)	392 982 / 6 577 926
Azimut	87 °
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	1 425 m
Nombre d'éoliennes visibles	51
Intérêt(s) de la prise de vue	Lieu de vie, hameau

IV. 13. 3. Commentaire du photomontage n°34

Depuis ce point de vue dégagé, localisé en sortie du hameau de La Tétarde, les éoliennes de Longèves II s'insèrent dans un large ensemble composé de plusieurs parcs existants. Leur lisibilité est nette, malgré la distance, en raison d'un horizon dégagé et d'une absence de haies ou d'arbres en premier plan. Le projet densifie une trame éolienne déjà présente, sans créer de rupture, mais en renforçant le motif dans la profondeur du paysage. En raison de la clarté de la composition et de la proximité d'un lieu de vie, l'impact visuel est estimé à moyen.

IV. 13. 4. Niveau de l'impact sur la situation n°34

Positif	Négligeable	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort
---------	-------------	-------------	--------	-------	------	-----------

IV. 13. 5. Simulation avec le projet n°34



IV. 14. Photomontage n°40

IV. 14. 1. Localisation du photomontage n°40

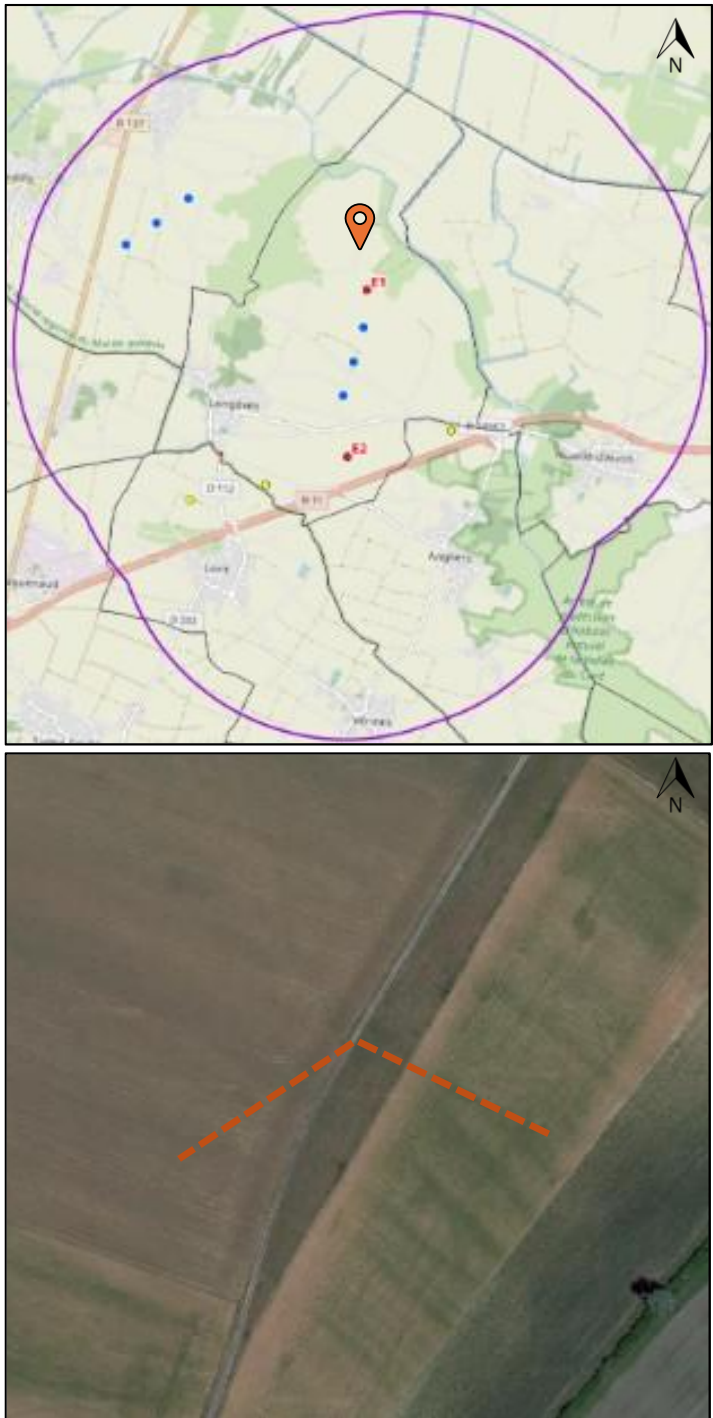


Figure 18 : Localisation de la prise de vue n°40

IV. 14. 2. Informations relatives au photomontage n°40

Localisation	Depuis les abords du hameau Le Pied Lizet
Date prise de vue	12 décembre 2024
Longitude/Latitude (en L93)	394 217 / 6 579 675
Azimut	177 °
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	533 m
Nombre d'éoliennes visibles	46
Intérêt(s) de la prise de vue	Lieu de vie, hameau

IV. 14. 3. Commentaire du photomontage n°40

Depuis les abords du hameau du Pied Lizet, les éoliennes de Longèves II s'imposent dans le champ visuel immédiat, en surplomb du paysage agricole ouvert ponctué par le parc en instruction EOLISE NORD N11. L'axe de la voie renforce l'effet de perspective, guidant le regard vers les alignements successifs de mâts, dont certains sont très proches. L'absence de trame végétale limitante accentue la lisibilité du projet dans sa totalité. En raison de la netteté de lecture, de la proximité des machines et du contexte résidentiel, l'impact est estimé à fort.

IV. 14. 4. Niveau de l'impact sur la situation n°40

Positif	Négligeable	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort
---------	-------------	-------------	--------	-------	------	-----------

IV. 14. 5. Simulation avec le projet n°40



IV. 15. Conclusion sur la visibilité du projet dans les paysages locaux

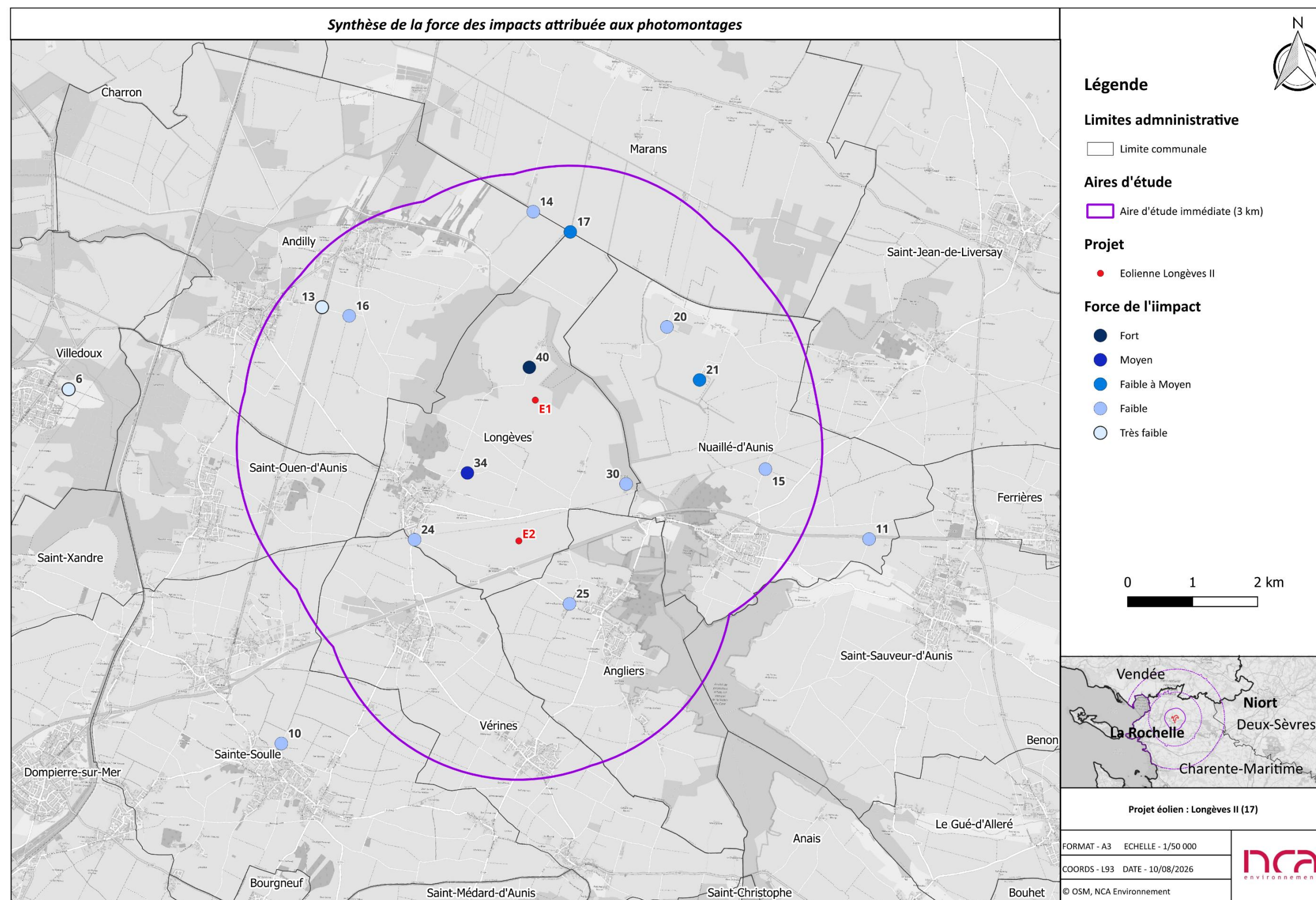


Figure 19 : Cartographie de synthèses de la force des impacts attribuée aux photomontages

Le choix de la variante n°3 repose sur une recherche d'équilibre entre performance énergétique, insertion paysagère et acceptabilité locale. Comparée aux variantes précédentes, cette configuration limite la hauteur des éoliennes à 150 m et 157,5 m, réduisant significativement leur prégnance dans un environnement déjà marqué par la présence du parc de Longèves I. Cette hauteur maîtrisée permet de mieux intégrer les nouvelles machines dans le paysage sans générer de rupture d'échelle.

Contrairement à la variante n°1, trop dominante et perçue comme une sur-densification à proximité des lieux de vie, ou à la variante n°2, dont la réduction partielle de hauteur ne compensait pas un impact encore fort depuis plusieurs axes de circulation et hameaux exposés, la variante n°3 parvient à densifier de manière mesurée un motif éolien déjà présent, tout en limitant les effets de saturation.

Elle permet également de préserver une lecture paysagère structurée, en s'implantant dans le prolongement logique du parc existant. Enfin, en conservant une distance suffisante avec les principaux lieux de vie et en réduisant la portée visuelle des machines, cette variante offre une réponse adaptée aux enjeux locaux d'intégration visuelle, dans un territoire sensible et habité.

IV. 15. 1. Depuis les aires d'étude éloignée et rapprochée

À l'échelle de l'aire d'étude éloignée (AEE), le projet de Longèves II est peu visible. Les effets de distance, la topographie légèrement ondulée et la présence de haies, boisements ou lisières urbaines suffisent à interrompre la majorité des perspectives vers la ZIP. Le projet n'engendre donc aucun impact notable dans cette aire. La sensibilité paysagère y est globalement nulle, et aucun monument historique ne présente de covisibilité avec le projet.

Dans l'aire d'étude rapprochée (AER), les perceptions du projet varient en fonction des situations locales. Si certaines portions de territoire se caractérisent par des ouvertures paysagères, la visibilité du projet reste souvent partielle ou lointaine. Les haies, les boisements ponctuels et le bâti diffus limitent les lignes de fuite vers la ZIP. De nombreux points d'observation, notamment depuis les routes secondaires ou les franges des villages, révèlent une intégration relativement maîtrisée du projet. Par ailleurs, le projet s'insère dans un contexte éolien déjà affirmé, constitué des parcs existants de Longèves I, d'Andilly ou d'Aunis Énergie, du parc de Saint-Jean-de-Liversay, récemment autorisé, **ou encore du parc d'Eolise NORD N11, actuellement en instruction**. Dans ce contexte, l'ajout de deux éoliennes supplémentaires contribue à densifier un motif déjà perceptible, sans générer de rupture paysagère. La majorité des impacts sont ainsi qualifiés de faibles à très faibles.

IV. 15. 2. Depuis l'aire d'étude immédiate

À l'échelle de l'aire d'étude immédiate (AEI), la visibilité du projet est bien plus marquée, en particulier dans les plaines ouvertes situées entre Joliette, Pied Lizet et la Pérault, où les habitations sont les plus proches. Plusieurs lieux de vie sont exposés, parfois à moins de 600 m des éoliennes. Les haies bocagères ou boisements ne suffisent pas toujours à masquer les vues. Toutefois, le paysage est déjà structuré par la présence des éoliennes de Longèves I, ce qui réduit partiellement la sensibilité visuelle des riverains, habitués à cette présence. **Le parc de Longèves II s'ajoute également au parc EOLISE NORD N11, actuellement en instruction, renforçant la prégnance du motif éolien dans les paysages de l'AEI.**

Certains hameaux, comme La Tétarde, Joliette ou la Pérault, présentent des covisibilités directes avec le projet. Dans ces cas, les effets de densification peuvent renforcer la perception de verticalité, sans pour autant engendrer un changement d'échelle significatif dans le paysage. Le traitement graphique et les simulations montrent que l'impact visuel reste modéré du fait de la continuité paysagère assurée avec le parc existant.

Enfin, les routes départementales, bien que fréquentées, ne longent pas directement la ZIP et sont en grande partie bordées par des haies arborées. La position dynamique des conducteurs et les vues souvent filtrées limitent la prégnance du projet depuis ces axes.

Dans l'ensemble, l'impact visuel est plus sensible à l'échelle de l'AEI, avec quelques situations classées en impact moyen, notamment en lien avec la proximité résidentielle. Néanmoins, grâce à un positionnement cohérent et une densification maîtrisée du motif éolien, l'insertion paysagère globale du projet de Longèves II reste mesurée.

V. SYNTHÈSE DES IMPACTS PAYSAGERS SUR LE TERRITOIRE, ET DES MESURES PRÉCONISÉES

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des impacts paysagers sur le territoire, en rappelant l'enjeu attribué à chaque aire d'étude.

Thématiques	Description de la nature et de l'importance de l'effet	Durée de l'effet	Impact temporaire	Impact permanent
Paysage	Même dans l'aire rapprochée, les nouvelles éoliennes apparaissent « peu prégnantes » dans le paysage et exercent une très faible influence sur la scène visuelle globale. Par ailleurs, le projet s'insère dans le périmètre d'un parc éolien existant et n'augmentera pas l'emprise visuelle de celui-ci sur le territoire.	-	Négligeable	Négligeable
Patrimoine protégé	La majorité du patrimoine protégé est visuellement isolé du projet. Néanmoins le SPR de Marans et le PNR du Marais Poitevin sont faiblement impactés par le projet.	-	Faible	Négligeable
Habitat	Il est présent de manière plutôt éparse dans l'AEE. En général, l'orientation, la distance depuis le projet éolien ainsi que l'omniprésence de la végétation, empêchent les habitations d'apprécier une vue ouverte dans cette direction.	-	Très faible	Négligeable
Axes routier	La plupart des axes routiers parcourant l'AEE ne traversent pas un environnement assez ouvert permettant de voir le projet éolien se dessiner lors de leur parcours. Au sein de l'AER, la route nationale N 11 sera faiblement impactée par le projet.	-	Très faible	Négligeable
Paysage	Dans les secteurs les plus ouverts, la perception est directe. L'effet de densification reste lisible grâce au lien avec Longèves I et EOLISE NORD N11 .	Long terme, réversible	Faible	Très faible
Patrimoine protégé	Le projet entre en covisibilité avec le parc Naturel du Marais Poitevin. L'impact des vues va de faible à moyen.	Long terme, réversible	Faible	Faible
Habitat	L'habitat de l'AEI est particulièrement impacté par le projet de Longèves II. Néanmoins, les riverains sont déjà exposés aux éoliennes de Longèves I et finalement les deux nouvelles éoliennes n'auront pas un impact fort mais moyen sur leurs paysages vécus.	Long terme, réversible	Moyen	Faible
Axe routier	L'axe N 11 sera plus impacté à cette échelle néanmoins les conducteurs auront un impact très ponctuel des éoliennes sur leur trajet. Autrement, les routes secondaires offrent parfois des vues sur le projet, mais le mouvement des véhicules et la végétation limitent l'impact visuel.	Long terme, réversible	Faible	Très faible